

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 SEPTEMBRE 2023 À 19H00

PRÉSENTS	F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE, A. CAVARD, L. BOUVERET, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT.
ABSENTS EXCUSÉS	F. BOULOT (pouvoir à O. CLABAUX), E. CANU, M-H. DUPUY (pouvoir à A. GRIMARD), N. MOTARD, E. POUIT, F. RIVIER (pouvoir à F. DUMAS).
Secrétaire de séance	F. MATHE

Début de la séance : 19h00

Florian DUMAS procède à l'appel des conseils municipaux.
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.
Le procès-verbal du conseil précédent a été validé.

L'ordre du jour est entamé.

Affaires communales

- Convention ANTS

Florian DUMAS informe les conseiller que la Préfecture a sollicité des communes girondines, par mail en date du 19 janvier 2023, afin qu'elles puissent se doter d'un dispositif de recueil de CNI/passeports dans le but de diminuer les délais de traitement pour les administrés.

Cette candidature est soumise à un certain nombre de conditions :

- ouverture du service minimum 24h par semaine
- disposer d'un local à part, d'une armoire sécurisée
- désigner 2 agents référents.

En contrepartie, l'Etat s'engage à :

- financer l'installation une connexion internet sécurisée et dédiée au service,
- fournir l'équipement complet (ordinateur, le dispositif de recueil...),
- former les agents référents à la procédure,
- accompagner financièrement la mise en place de ce service (9 000€ par dispositif) ainsi qu'une part variable en fonction du nombre d'actes.

Financièrement, une prime de 4 500 € pour une première installation avec un DR connecté est versée. Ensuite, annuellement 9 000 €/DR auxquels peuvent venir s'ajouter :

- 5 000 € pour de 1 875 à 2 500 actes délivrés,
- 8 500 € pour de 2 501 à 3 999 actes délivrés,
- 12 500 € pour les plus de 4 000 actes délivrés.

Au total, un DR pleinement utilisé pourrait bénéficier d'une somme de 21 500 €.

Florian DUMAS explique qu'après analyse, ce dispositif permettrait de financer le passage à temps complet de Delphine, actuellement à 24h hebdomadaires (Coût d'environ 11 000 €), en plus d'apporter un nouveau service aux administrés.

De plus, il est à noter qu'Elodie repasserait à temps complet (actuellement en temps partiel de droit à 80%).

Florian DUMAS rappelle que la commune a donc décidé de faire acte de candidature auprès de l'Etat avec une ouverture de ce service sur une période de 28h par semaine, sur lesquelles Delphine et Elodie se relayeraient pour accueillir les demandeurs.

Ces 28h se répartissent de la façon suivante :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
Après-midi	13h00-17h00	13h00-16h00	13h00-16h00	13h00-17h00

Pour finaliser la mise en place de ce service, il est proposé de signer une convention avec la Préfecture.

Florian DUMAS précise que l'installation est en cours avec une ligne dédiée avec un routeur spécifique, le matériel arrive le lundi 18 septembre, les agentes seront formées le 26 septembre prochain et le service pourrait ouvrir le lundi 2 octobre prochain.

Pour information, le nombre total de communes qui accueille ce dispositif est de 85 en Gironde.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité, l'ouverture du service de recueil des CNI et passeports à la mairie et autorisent le Maire à signer la convention liant la Commune et la Préfecture dans le cadre de la mise en place de ce nouveau service.

- Adhésion au CAUE

Florian DUMAS explique que le **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Gironde** accompagne les élus, collectivités locales, institutions et particuliers dans leurs démarches de construction, d'aménagement et d'urbanisme.

Créé par le Conseil départemental de la Gironde en 1979, suite à la loi sur l'Architecture de 1977, le CAUE a pour mission la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. **Il est investi d'une mission de service public au profit de tous.**

Il précise que le CAUE assure sur tout le territoire girondin, à la fois une offre technique, pédagogique

et culturelle, dans la conduite de ses missions assignées par la loi : conseiller, former, informer et sensibiliser tous les acteurs et citoyens d'un territoire à la qualité du cadre de vie.

Florian DUMAS rappelle que, dans le cadre de l'acquisition de la longère située dans le Bourg, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA), il convenait de mener à bien une réflexion sur son réagencement dans le but de réaliser des logements locatifs.

L'EPFNA avait déjà transmis une première étude. Cependant, il conviendrait de solliciter un autre avis et celui des architectes du CAUE au titre de sa mission de conseil matière de bâti, d'espaces publics, de paysage, d'urbanisme et d'environnement est gratuit.

Pour se faire, l'adhésion à leur organisme est obligatoire et s'élève à 100€ annuellement pour les communes de moins de 1000 habitants.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité, l'adhésion au CAUE qui s'élève à 100€.

Intercommunalité

- Avenant n°4 de la convention du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Florian DUMAS rappelle que depuis 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme était réalisée par le service instructeur de la CCLNG.

Il explique dans certains dossiers, une expertise spécifique et indépendante relative aux constructions à usage agricole s'avère nécessaire.

La Chambre d'Agriculture propose une prestation de service pour une mission d'assistance d'instruction pour ce type de dossiers.

Cette prestation serait facturée 77,90€ HT par dossier.

Aussi, les demandes instruites pour avis par la Chambre d'Agriculture pour l'examen d'un recours gracieux et toute assistance juridique en cas de litige porté devant le tribunal administratif, auraient un coût horaire de de 153€ HT.

Cette prestation prend la forme d'un avenant à la convention signée en 2015 avec la CCLNG, qu'il est proposé de signer.

Aucune observation

DÉLIBÉRATION

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité l'avenant n°4 de la

convention du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et autorisent le Maire à le signer.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales et/ou syndicats intercommunaux

Il n'y a pas eu de réunion durant la période estivale.

Toitures

Lors du conseil municipal du 03 avril dernier, l'entreprise RABOUTET avait été choisie pour la réfection de la toiture de la salle des associations pour un montant de 17 901€ HT. Depuis, les fortes pluies et orage que la commune a subis ont décelé des problèmes au niveau de la toiture de la salle des fêtes. Il convient donc de traiter les urgences et de faire intervenir l'entreprise Raboutet en priorité sur la salle des fêtes pour un montant d'intervention similaire.

L'entreprise est informée de cette modification et interviendra au mois d'octobre.

Conseil Municipal des Jeunes

Les candidatures sont ouvertes. Elles sont ouvertes aux jeunes dès 8 ans et des non civracais à la condition qu'ils soient scolarisés dans l'école communale.

La sortie à St Emilion le 23 septembre, financée par une partie des gains du loto s'organise.

D'autres projets sont en cours : la visite des CMJ au Mont des Landes pour lire des histoires aux aînés, la visite du Sénat un mercredi sur la journée avec la possibilité d'écouter les sénateurs questionner les ministres.

Animations

- Réunion de bilan des marchés nocturnes le 25/09/2023

Alexander GRIMARD demande la présence de plus de main d'œuvre pour aider à l'organisation de ces deux manifestations estivales.

- Retransmission des matchs de rugby

Selon la météo, les matchs seront diffusés dans la salle des fêtes ou dans le parc de la mairie.

- Octobre Rose et la fête du vin nouveau et des châtaignes grillées : 1er octobre 2023

Le flyer sera transmis à la presse.

- Repas des Aînés : le 3 décembre

Dans les mêmes conditions que l'an dernier, le maître-mot est de choisir des partenaires professionnels locaux. Le service sera effectué par l'équipe municipale. Florian DUMAS invite les élus à noter la date pour être disponible.

- Ecole :

Le marché public est en cours de publication. 31 visites sont programmées ou ont déjà eu lieu.

88 écoliers ont fait leur rentrée dans de bonnes conditions. Les deux classes du parc s'habituent doucement.

- Epicerie solidaire

Françoise MATHE informe l'ouverture de l'épicerie solidaire à St Yzan de Soudiac le 20 septembre. Elle remplacera l'aide alimentaire par colis.

- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Florian DUMAS explique avoir assisté à 2 réunions de la CCLNG et a l'impression que le projet avance lentement.

La commune attend toujours la finalisation de la vente du terrain qui accueillera l'ALSH.

Séance levée à 20h15

Secrétaire de séance,
Françoise MATHE



Maire de la commune,
F. DUMAS

